



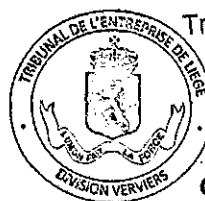
Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19124379

ile,

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

09 SEP. 2019

Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : 0542 505 162

Nom

(en entier) : **Grid Solutions Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Ormes 109, 4800 Verviers.**

**Objet de l'acte : Cessation de mandat de gérant - Nomination d'un nouveau gérant -
Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication (et administratives)**

Extrait du procès-verbal des décisions unanimes par écrit des associés du 17 mai 2019.

Les associés :

- DECIDENT de mettre fin au mandat de Mr. Jocelyn GRANGEON en tant que gérant de la Société, à partir du 17 Mai 2019.

- REMERCIENT le gérant pour les efforts et l'engagement montrés dans l'exécution du mandat.

- DECIDENT de nommer en tant que gérant de la Société, Mme Hongmei Suo, née le 26 septembre 1973 à Dandong, province du Liaoning, République Populaire de Chine et résidant au 19 Rue Jean Mermoz, 78290 Croissy sur Seine, France à partir du 17 mai 2019.

- DECIDENT d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à 1040 Bruxelles, Avenue du Tervueren 2, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétant, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information sociétaire de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Pour extrait conforme,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/09/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).